



## Cotisations retraite dans 2 pays en même temps

Par **LudoNant**, le **07/02/2023** à **15:45**

Bonjour,

Que se passe-t-il lorsque l'on cotise (donc travaille) dans deux pays en même temps ?

Est-ce que l'on ajoute des trimestres (4 en France et 4 en Italie) ? Ou bien seulement 4 trimestres seront reconnus en fin de compte lors du calcul de la pension ?

Merci !

Par **P.M.**, le **07/02/2023** à **15:53**

Bonjour,

Si les trimestres sont validés sur votre demande pour la retraite en France, ils ne devraient plus l'être pour la retraite en Italie...

Par **LudoNant**, le **07/02/2023** à **15:57**

Merci P.M. pour votre réponse si rapide.

Oui mais l'Italie va compter dans ma pension ou est-ce une cotisation payée pour rien ?

N'est-ce pas un moyen pour augmenter au final le nombre de trimestres cotisés pour une carrière non complète ?

Par **P.M.**, le **07/02/2023** à **16:18**

Il faut, le moment venu, que vous en fassiez la demande pour que La CNAV se mette en rapport avec la caisse italienne afin d'obtenir un relevé de trimestres...

Je vous propose [ce dossier : Périodes internationales : quelle prise en compte ?](#)